

Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne
L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817



AVEC LA PANDÉMIE OBÉISSANCE, SOUMISSION ET COMPROMISSION

Politique
Territoriales : vers
un retour au bloc
contre bloc

Littérature
Au nom
de l'ordre



R 27997 - N° 11250 - F.2,20 €



3 782799 702200 2200

MOBILISÉS POUR NOS 339 000 CLIENTS PROS ET ENTREPRISES

Nos conseillers sont à vos côtés
AU QUOTIDIEN.

SOLUTIONS DE PAIEMENT
pour vos activités d'e-commerce.

GAIN DE TRÉSORERIE DE 45 JOURS
avec le financement par affacturage
dès la commande.

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT :
remboursement du capital différé
d'un an supplémentaire sur demande.

**C'EST VOUS
L'AVENIR**  **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Source : Société Générale - Rapport financier annuel 2019 - 03/2020.
Société Générale, S.A. au capital de 1 066 714 367,50 € - 552 120 222 RCS PARIS - Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS. Crédit photo : Getty Images - Février 2021.

LA TÉLÉPHONIE

CORSE



PARTOUT DANS LE MONDE

JUSQU'AU 31 JANVIER 2021

**LE FORFAIT
100 GO**
APPELS, SMS, MMS ILLIMITÉS
20€
PAR MOIS
PUIS 24€90/MOIS LA DEUXIÈME ANNÉE

**LE PREMIER
OPÉRATEUR
TÉLÉPHONIQUE
CORSE**



Eligible dans le monde entier !

CORSEGSM.COM



Société d'édition :
Journal de la Corse
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio

Rédaction :
redactionjournaldelacorse@orange.fr

Rédaction Ajaccio :
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Rédaction Bastia :
7, rue César Campinchi
Tél : 06 75 02 03 34
Fax : 04 95 31 13 69

Annonces légales :
journaldelacorse@orange.fr

**Directrice de la publication
et rédactrice en chef :**
Caroline Siciliano

Directeur Général :
Jean Michel Emmanuelli

Directeur de la rédaction Bastia :
Aimé Pietri

Publicité :
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Impression :
Imprimerie Olivesi Ajaccio
ISSN : 0996-1364
CPPAP : 0921 C 80690

**Soucieux de la protection
de l'environnement,
le Journal de la Corse
est imprimé sur papier recyclé.**

L'édito d'Aimé Pietri

PRIORITÉ AU TERROIR

« *Vicin à voi a pesca corsa* », était naguère le slogan qui accompagnait les campagnes en faveur du poisson corse, campagnes dont l'objectif essentiel était la reconquête du marché local actuellement occupé par des espèces venues de l'Atlantique ou de mers encore plus lointaines. On fit remarquer que la consommation en Corse des poissons corses était inférieure à la production. De ce fait, les pêcheurs d'ici étaient obligés de chercher ailleurs les moyens d'écouler leur pêche. Ailleurs où, évidemment, on ne les avait pas attendus. Ce n'est pas la première fois que, dans ces colonnes, est mise en exergue la nécessité de consommer les produits locaux pour soutenir l'économie spécifique et les recommandations faites dans ce sens par l'ex « *associu di u cunsumatori corsi* » rejoignaient parfaitement les priorités énoncées, ici même, à diverses occasions.

Sans verser dans un protectionnisme outrancier, rejeté par la majorité des gouvernements de l'Union européenne, il serait simplement suicidaire de ne pas laisser aux produits locaux la place qui leur revient et, dans ce domaine, on remarquera l'inefficience des circuits commerciaux dont on connaît la propension à privilégier les produits d'importation pour d'évidentes raisons de rentabilité. Il y a eu, certes, ces dernières années, un effort notable pour mettre dans le panier de la ménagère tout ce que la terre, la mer et les hommes de ce pays peuvent offrir de meilleur. Mais il reste encore beaucoup à faire pour en assurer la promotion et la vente. Afin de persuader le plus grand nombre que les saveurs du terroir peuvent être d'une exquise authenticité. Si l'on veut bien se donner la peine de la dégustation.

Agenda/Brèves 4

Politique 6

Territoriales : vers un retour au bloc contre bloc

Reportage 8

Mairie de l'Île Rousse : Une équipe à l'écoute

Société 12

Cause climatique

Conso 23

Le Made in France a la cote

Contact 24

Oxygène de crise
Trois petits tours avec Zouzou

Humeur 27

Reportage 28

Jarry et ses enfants, Tome 2 : un papa « *Super héros* »

Sport 30

Football : François-Joseph Sollacaro, un baptême du feu prometteur

LE REGARD DE Delambre

+ 008



Hommage à Claude Erignac : une cérémonie sur fond de tension

Le samedi 6 février dernier, un hommage à Claude Erignac était rendu à Ajaccio. Elle marquait le 23e anniversaire de l'assassinat du Préfet de Corse. C'est en présence d'élus et dans le respect du protocole sanitaire (18 personnes maximum) que Pascal Lelarge Préfet de Corse a présidé la cérémonie. À ses côtés, Laurent Marcangeli, maire d'Ajaccio, Jean-Jacques Panunzi, sénateur de la Corse-du-Sud,



et Jean-Jacques Ferrara, Député de la première circonscription de la Corse-du-Sud. Une cérémonie particulièrement tendue puisque Gilles Simeoni, Président de l'Exécutif était l'unique représentant de la Majorité Territoriale. Celui-ci a motivé sa présence par « le respect de la vie », soulignant, toutefois, l'attitude « injustifiable et inacceptable appliquée aux trois condamnés qui subissent un régime carcéral d'exception... ». La tension continue de monter entre Paris et la Majorité Territoriale...

Parcours préparatoire au professorat des écoles : une nouvelle formation pour les élèves de Terminale

Pour la première fois cette année, les élèves de Terminale pourront choisir le Parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE), ouvert dès la rentrée 2021 dans 22 académies dont l'académie de Corse. Ce parcours est disponible



sur la plateforme Parcoursup. Ce PPPE représente une préparation dès la première année de licence, qui permet de préparer une carrière spécifique de professeur des écoles, mais aussi d'obtenir une licence généraliste - Des enseignements de culture générale suivis au lycée, comme en classes préparatoires, avec des cours sur les disciplines fondamentales (français, mathématiques), mais aussi toutes les autres disciplines enseignées à l'école primaire

- Des cours à l'université, spécialisés et adossés à la recherche, pour préparer la licence de son choix...

La formation se déroulera au lycée Pascal Paoli de Corte et à l'Université de Corse dans le cadre de la licence de lettres. Ce parcours de licence permet d'obtenir une licence généraliste, qui peut être prolongée par un master de professorat des écoles (MEEF 1er degré) puis par le concours de recrutement de professeur en école primaire. D'autres voies seront également ouvertes, en lien avec le diplôme de licence choisi.

Bastia : un contrôle de CRS tourne mal

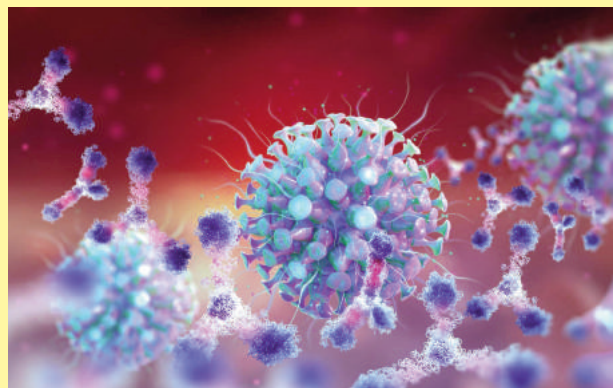
Samedi dernier vers 16 h dans les quartiers Sud de Bastia, des policiers d'une Compagnie Républicaine de Sécurité ont ouvert le feu sur un automobiliste qui refusait d'obtempérer à un contrôle. Le chauffeur a réussi à prendre la fuite et personne à bord du véhicule ne semble avoir été blessé. En revanche, un des CRS a été blessé à la main. Les cause de cette blessure semblait flou mais ne provenait pas de la voiture contrôlée qui n'a pas ouvert le feu selon les informations de France 3 Corse. De son côté Corse matin écrivait que l'individu aurait fait feu avec un arme de poing



pendant la poursuite. Le véhicule a été retrouvé aux alentours de la plage de l'Arinella. Ses occupants sont toujours recherchés. Une enquête de flagrance a été ouverte par le parquet de la République de Bastia. Elle a été confiée à l'antenne bastiaise de la direction territoriale de la Police Judiciaire.

Variant du Covid : l'hôpital de Bastia s'équipe

L'hôpital de Bastia devait s'équiper dès ce lundi de réactifs permettant de détecter les souches mutantes du virus. En cas de résultat positif au test PCR, un dépistage des différents variants, britannique, japonais, Sud-africain et brésilien sera effectué. Au départ, une cinquantaine de tests pourront être effectués par jour, des tests qui étaient jusqu'à présent réalisés dans des laboratoire parisiens et lyonnais. Un équipement qui permettra donc de gagner du temps pour détecter des virus plus transmissibles. Dans le bilan épidémiologique du 4 janvier dernier, les variants représentaient 14% des contaminations sur le territoire national et en Corse. Selon l'Agence de Santé de la Corse, depuis la semaine du 25 janvier, « 20 cas de contaminations par le variant VOC 202012/01 du Sars-Cov-2, le variant britannique, ont été identifiés ». Des résultats qui avaient poussé les autorités à renforcer les contrôles d'entrées sur l'île. Depuis samedi dernier, des tests antigéniques ne sont plus acceptés et il est obligatoire d'avoir un test PCR, plus fiable face au variant selon la préfecture, pour venir en Corse



Perte d'exploitation : Un restaurateur ajaccien contraint son assurance à une indemnité

Antoine et Ingrid Antonini, anciens propriétaires de la brasserie « L'amuse-bouche » situé sur la commune de Sarrola Carcopino avaient sollicité leur assurance pour une indemnisation liée à leur perte d'exploitation suite au confinement de mars dernier. Le couple ayant essuyé un refus de la compagnie, avait entrepris, dès octobre dernier, une démarche auprès du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, stipulant qu'il avait demandé une compensation correspondant aux trois mois durant lesquels l'établissement avait été fermé. Le 27 janvier dernier, le Tribunal de Commerce d'Ajaccio a tranché, donnant fait et cause aux couple et condamnant l'assurance à les indemniser...



Le centre ancien de Bastia en travaux

La ville de Bastia a entrepris la rénovation dans son centre ancien. Après Gaudin, des travaux sont actuellement effectués dans le quartier de Puntettu. Ces travaux ont été votés en 2012, sous l'ancienne mandature avec le lancement du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés. Ils ont cependant été ralenti par les municipales de 2014. Avec l'arrivée de Gilles Simeoni à la mairie, une nouvelle stratégie a été mise en place. La volonté a été de préserver davantage les éléments patrimoniaux / La Casa Montesoro du Puntettu en fait partie.

Contrairement au projet initial, les travaux prévoient désormais un raccordement avec la Citadelle et le reste de la ville.



Au lieu de démolir comme prévu initialement, la municipalité nationaliste a préféré la rénovation. Certains propriétaires avaient pourtant déjà vendu pensant que la démolition était inéluctable.

L'idée désormais selon la municipalité est de permettre le retour d'un maximum de propriétaire.

L'association Inseme récolte 5387,5 euros pour la vente de galettes des rois

Chaque année, l'association Inseme organise diverses manifestations en vue de récolter des fonds pour soutenir les familles qui vivent en Corse et doivent se



rendre sur le Continent pour raisons médicales. Ainsi, fin janvier, une initiative lancée par « L'artisan Dessert » a permis de vendre au marché d'Ajaccio 200 galettes. Les fonds récoltés (plus de 5000 euros) ont été reversés à l'association...

Bastia : le tribunal valide l'élection de Pierre Savelli

Le tribunal administratif de Bastia a rejeté vendredi 5 février

l'essentiel d'un recours qui demandait l'annulation du résultat des élections municipales. Le TA a néanmoins prononcé dans son jugement « l'annulation de l'élection du 43e conseiller municipal dont le siège reste vacant ». Il a également réduit « le droit de M. Savelli au remboursement de ses dépenses de campagnes ». Le TA a relevé que « deux courriers adressés en juin 2020 par la présidente de l'Office de l'habitat de la Collectivité de Corse (Fabienne Giovannini, élue nationaliste) ...aux locataires dont de nombreux électeurs à Bastia, ont constitué en faveur de la liste de M. Savelli une campagne de promotion publicitaire interdite par le code pénal. » Ces courriers annonçaient un vaste programme de réhabilitation et d'entretien des résidences. Le maire réélu



Pierre Savelli va-t-il faire appel de cette décision ? L'affaire va-t-elle continuer après une campagne électorale tendue ? Plusieurs plaintes avaient en effet été déposées notamment pour intrusion dans l'enceinte de la mairie ou encore pour suspicion de fraude électorale.

ANNUNCETTI

annuncettijdc@orange.fr

À la suite du décès de Madame METTEM née LEANDRI Jeanne, le seul et unique héritier de ses meubles et immeubles, y compris la station Vito à Petreto Bicchisano, est Monsieur GIACOMINI Paul Joseph (dit Pierre) Route d'Ajaccio, 20140 PETRETO BICCHISANO.

Territoriales : vers un retour au bloc contre bloc

Depuis quelques jours, les trois composantes de Per a Corsica font à nouveau front commun. Ceci devrait s'accroître durant les prochaines semaines dans la perspective de la tenue en juin des élections territoriales.



économique et sociale de l'île, et de l'action politique externe, vers une autonomie de fait. » Une affirmation du leadership du parti, un retour à la combativité sur le terrain et une réactivation de la revendication institutionnelle majeure (l'autonomie) sont donc préconisés pour satisfaire les militants les plus engagés qui s'interrogent depuis qu'Emmanuel Macron a, en personne et à maintes reprises (devant la stèle Claude Erignac à Aïacciu, à la tribune de l'Alb'Oru à Bastia, dans une salle de mairie à Cuzzà), infligé des camouflets et signifié des fins de non-recevoir à la majorité territoriale. Cependant, pour la plupart de celles et ceux qui ont fait le déplacement, et plus particulièrement les délégations du Partitu di a Nazione Corsa et de Corsica Libera, l'essentiel est ailleurs. Ils sont dans l'attente d'une réponse à une question : Femu a Corsica est-il disposé à aller à la bataille des élections municipales de mars 2020 dans le cadre unitaire Per a Corsica ? C'est-à-dire en unissant ses forces dès le premier tour, comme à l'occasion des législatives de juin 2017 et des territoriales de décembre 2017, avec le Partitu di a Nazione Corsa et Corsica Libera.

Des résultats peu concluants

La réponse est apportée par Gilles Simeoni. Elle suggère que l'unité relèvera du passé. En effet, à la tribune, évoquant l'accord qui a acté la démarche unitaire Per a Corsica à l'occasion du scrutin territorial de décembre 2017, le Président du Conseil exécutif annonce : « *Cet accord ne dit pas que nous serons ensemble aux municipales* » puis précise : « *Cet accord ne dit pas que nous serons ensemble aux prochaines territoriales au premier tour.* » Quelques minutes plus tard, Jean-Félix Acquaviva va dans le même sens. Il fustige



29 juin 2019, sous le toit du boulodrome de Bastia-Lupinu, les élus, les militants et les sympathisants de Femu a Corsica ont répondu présent malgré une température caniculaire. Les plus investis d'entre eux ont conscience que le moment est politiquement important car ils ont pris connaissance du communiqué de Jean-Félix Acquaviva annonçant l'objet et précisant l'importance de ce rassemblement. Dans ce document, l'intéressé qui pour le rédiger a revêtu la chasuble de secrétaire national sur son costume de député, insiste sur la nécessité « *d'actualiser stratégiquement l'action politique démocratique de Femu a Corsica, du mouvement national, des forces de la société civile et de progrès pour avancer de manière irréversible, par la conjonction de l'initiative institutionnelle, l'investissement sur tous les terrains de la vie politique, culturelle,*

l'appel commun et unilatéral à la constitution d'une liste Per a Corsica pour partir à l'assaut de la mairie d'Ajaccio, qu'ont lancé, quelques jours plus tôt, le Partitu di a Nazione Corsa et Corsica Libera. Il n'exclut pas la possibilité de primaires nationalistes au premier tour dans certaines communes. Il souligne que l'ambition de son parti qui se veut être de gouvernement, est d'influer, de séduire et de rassembler bien au-delà de la mouvance nationaliste : « *Nous pensons que le vrai sujet c'est le rassemblement le plus large.* » En mars 2020, les résultats de cette démarche seront loin d'être concluants. Les listes nationalistes seront défaites dès le premier tour dans la plupart des principales communes. En définitive, parmi ces cités, seules Portovechju, Biguglia et Figari seront conquises et ces victoires ne devront pas grand-chose à une dynamique nationaliste et quasiment rien à l'orientation évoquée à l'Alb'Oru. Pourtant les trois composantes de Per a Corsica resteront campées sur leurs positions jusqu'au début de cette année. En effet, elles n'acteront ni la rupture de Per à Corsica, ni sa relance. Chacune s'en tiendra à faire dans la différenciation. Femu a Corsica ne renoncera pas à l'objectif de devenir un parti de gouvernement et de large rassemblement. Corsica Libera et le Partitu di a Nazione Corsa préconiseront un repositionnement fortement militant et nationaliste. Le parti indépendantiste finira par mettre publiquement en cause la politique de la Collectivité de Corse (devant les grilles de la Préfecture de Corse) : « *La Collectivité de Corse a globalement failli au regard des engagements pris devant le peuple (...) On doit être plus incisifs et sortir de la recherche perpétuelle d'un consensus mou* ». Jean-Christophe Angelini le fera plus softement en appelant à « *un débat de fond sur l'exercice du pouvoir territorial par les nationalistes* », à « *un acte de refondation politique, institutionnel et idéologique* » et à un « *nouveau contrat* » entre les formations nationalistes.

Fin des querelles ?

Cependant, depuis quelques jours, les trois composantes de Per a Corsica font à nouveau

NOS ALLIANCES SONT COUSUES DE FIL BLANC...
LES GENS VONT COMMENCER À SE MÉFIER...



front commun. Cette évolution a été révélée par la conférence de presse du 26 janvier à l'occasion de laquelle Gilles Simeoni et les autres membres du Conseil exécutif ont évoqué la nécessité de construire un rapport de force avec l'Etat et montré une volonté de serrer les rangs. Il semble que le jacobinisme élyséen et la persistance d'une volonté vengeresse dans la gestion du dossier des prisonniers nationalistes, que le zèle dont fait preuve le préfet de Corse pour imposer strictement aux élus de la Collectivité de Corse de ne pas dépasser leur champ de compétences, que la montée en puissance et en agressivité du cartel des oppositions qui se forme autour de Laurent Marcangeli, et aussi l'inquiétude et les impatiences de la basse nationaliste, incitent les composantes de

Per a Corsica à faire taire leurs querelles. L'heure est au retour à une logique bloc contre bloc.

Ceci devrait s'accroître durant les prochaines semaines dans la perspective de la tenue en juin des élections territoriales. Ceci ne sera sans doute pas bon pour la Corse car l'évaluation du bilan de l'action nationaliste et la confrontation entre des projets, risquent d'être supplantés par un retour au débat stérile Corse ou Paris, un duel entre deux leaders (Gilles Simeoni, Laurent Marcangeli) et un simplisme des messages.

• Pierre Corsi

www.journaldelacorse.corsica

Mairie de l'Île Rousse : Une équipe à l'écoute

Dans cette municipalité de 250 ha depuis six mois c'est un déchaînement d'idées, d'innovation et d'énergie le tout porté par Angèle Bastiani qui dynamise son conseil municipal.



C'est bien simple, toute l'équipe a l'impression d'être en poste depuis plus d'une année alors qu'ils ne sont là que depuis six mois. Ce surcroît de travail est certainement dû à la pandémie qu'il faut gérer « *au fur et à mesure* » sans baisser la garde, mais également à la dynamique de groupe voulue par l'édile de la commune qui se veut en phase avec la réalité du territoire. En ces périodes où beaucoup de maires découragés ont « *jeté l'éponge* », Angèle Bastiani, l'enfant de l'Île Rousse a été élue par ses concitoyens qui croient au renouveau de leur ville avec une équipe engagée et volontaire. En dépit des 320 commerces qui apportent vitalité et énergie la ville a perdu près de 700 habitants depuis

2011. Ecoles, administrations fermées, une lueur d'espoir toutefois, les bureaux de l'Éducation Nationale qui se sont installés sur le secteur. Il faut que des classes rouvrent, des logements, en un mot une nouvelle gestion de la ville. Le langage de Angèle Bastiani est clair : Avenir, projets, ambition pour la ville du 3ème millénaire et ses 3000 âmes. C'est une battante elle veut aller vite, une main de fer dans un gant de velours. Un peu plus de 200 jours après son élection, ses promesses ont été tenues et des mesures concrètes déjà constatées. Gratuité des parkings en hiver, exonération de la redevance du domaine public 2020 pour les commerçants, création d'un conseil sanitaire, d'un annuaire

du commerce avec site de vente en ligne en partenariat avec la Communauté de Communes, mise en sécurité immédiate des corniches de l'église de l'Immaculée Conception, convention avec l'école privée Notre Dame et aide financière en faveur d'élèves de la commune, aide sociale accrue et présence auprès des plus démunis... Reprise en main du dossier du PLU qui sera finalisé au cours de la mandature. Prochainement, démarrage des travaux d'aménagement, de rénovation et d'assainissement avec la participation de la Communauté de Communes qui concerneront la gestion des eaux pluviales et urbaines, coût de l'opération 200.000 € ainsi que la

promenade de La Marinella. Le réaménagement du quartier de la gare quant à lui se fera en collaboration avec les CFC. La caserne Paoli dans laquelle logent la mairie et le siège du Pays de Balagne nécessite des travaux urgents qui devraient être terminés en fin d'année, les services administratifs de la mairie reprendront alors possession des lieux. La création d'un parking de 150 places et d'un espace intermodal pour les cars et les taxis est prévue. En collaboration avec le Conservatoire du Littoral, la municipalité désire réaménager les îles de la Petra et effectuer des travaux au niveau du phare, de la promenade et de l'éclairage. Le futur centre technique municipal sera implanté dans la plaine des Palazzi sur un terrain abandonné. Des jardins familiaux seront proposés aux habitants sur une partie de cet emplacement, un projet déjà existant du Pays de Balagne. Les sportifs ne sont pas oubliés, Île Rousse a un club qui en veut et dont tous sont fiers. Partenaire de la mairie le stade municipal Jacques Ambroggi va faire l'objet d'importants travaux courant 2021. Divers travaux de mise en sécurité sur le stade, au gymnase et au Codec seront effectués de façon à permettre le développement d'infrastructures sportives futures. Ces jours-ci la municipalité et le Sporting ont officialisé une collaboration approuvée par le conseil municipal. L'église de l'Immaculée Conception, monument du 19^{ème} siècle subit de graves problèmes d'infiltration, alors que la mairie est entrain de la faire classer au titre des Monuments historiques. C'est une bâtisse imposante, magnifique mais prête à s'effondrer. Les travaux représentant une somme très importante 3.200.000,00 €, la municipalité a fait répertorier des œuvres de qualité qui se trouvaient dans l'église lesquelles vont être restaurées, inventoriées, datées et classées de façon à constituer un dossier bien « ficelé » pour l'obtention des aides de l'Etat. La mairie espère que la CdC répondra favorablement à ses demandes de participation pour cette réfection importante. Actuellement le seul monument historique de la ville, c'est le Marché couvert. Pour la saison d'été l'équipe travaille à une réorganisation de la circulation et du stationnement en vue d'une future piétonisation du centre-ville, comme c'est le cas dans toutes les agglomérations aujourd'hui où il y a une concentration importante d'individus, mais en conservant toutefois le même nombre



de places de parking et en l'augmentant au besoin. Il faut à tout prix éviter l'asphyxie urbaine, un projet est en cours qui devrait permettre aux automobilistes de parvenir rapidement aux parkings. Rappelons que la population de l'Île Rousse passe de 3000 à 30.000 habitants durant la saison estivale. Plusieurs quartiers de la ville bénéficieront d'une rénovation. N'oublions pas que L'Île Rousse c'est aussi un port, fois trois. Port de Commerce, de Plaisance et Port de Pêche. C'est le troisième Port de Commerce de Corse par l'importance du trafic de marchandises et passagers après Bastia et Ajaccio. L'un des thèmes de la nouvelle municipalité consiste en une réflexion de travail autour de futurs aménagements du port et de sa valorisation, notamment le Port de Commerce. Une satisfaction nous dit Mme Bastiani, notre sélection comme « Petite Ville de Demain » par le Ministère de la Cohésion des Territoires qui pourrait nous apporter un soutien financier et une ingénierie non négligeable durant six ans. La pandémie a affecté beaucoup de concitoyens de l'Île Rousse comme ailleurs et continue à inquiéter. Toutes les mesures d'urgences ont été tenues, limitation de la casse pour les commerçants, volet de la crise sanitaire gérée en collaboration avec les services de l'Etat. L'équipe au complet avec Mme. Bastiani était présente auprès des

personnes en difficultés ou vulnérables pour les accompagner et les soutenir. Quoi qu'il en soit, qu'il y ait d'autres confinements ou pas, ils répondront toujours présents pour la population et seront à leurs côtés.

PLU à trois ans

Ils repartent à zéro, ils n'ont pas le choix sachant que les services de l'Etat et ceux de la CdC leur ont notifié que les orientations prises par l'ancienne majorité ne correspondaient pas au Padduc et à d'autres dispositions légales. Angèle Bastiani et son équipe ont repris le dossier et se sont fixés un délai de trois ans pour le mettre en place. L'Etat leur propose un accompagnement et une aide à la maîtrise d'ouvrage afin d'aller au plus vite et au plus juste.

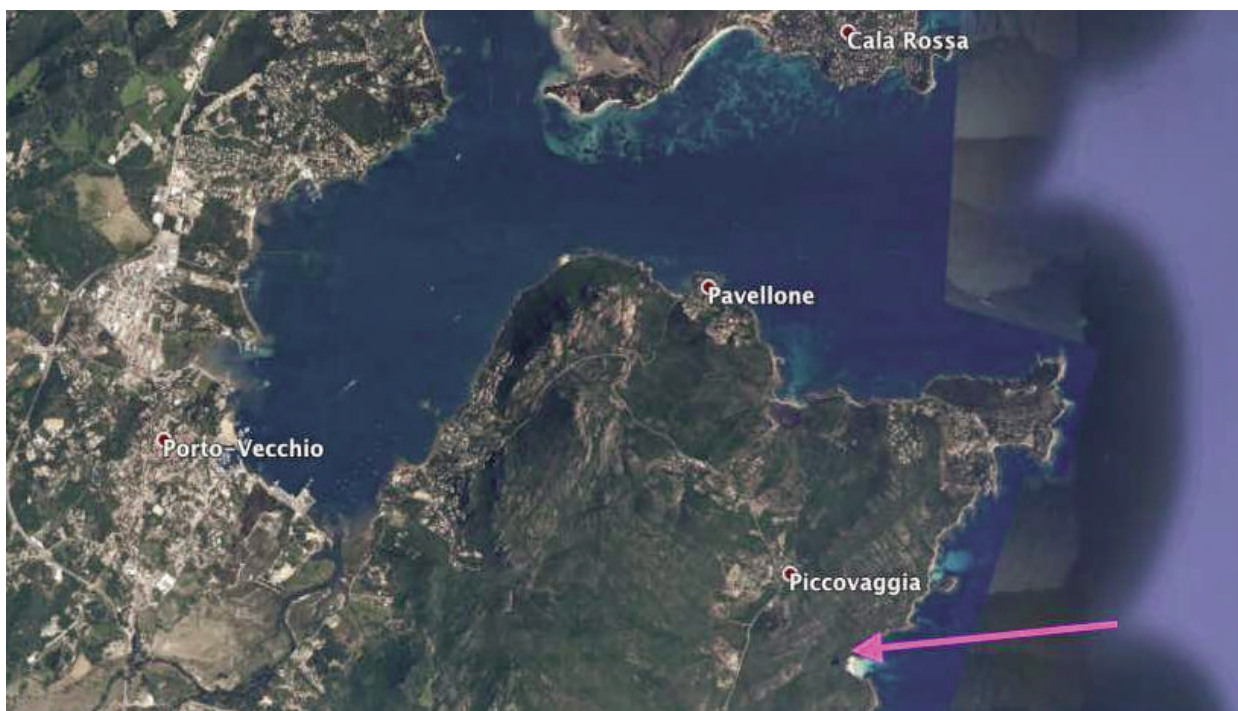
Pour boucler la liste des projets, l'ambition et la priorité de la municipalité avant la saison prochaine, en collaboration étroite avec la Com.Com l'union faisant la force, c'est de faire de l'Île Rousse, une ville verte avec fleurs, arbres et plantes, une ville où l'on respire la chlorophylle en plus de l'air marin, une ville où il fait bon vivre, la locomotive de la Balagne peut-être.

• Danielle Campinchi

Purti Vechju

Pailote-restaurant U Carrataghju : démolition ordonnée par le tribunal correctionnel

20 octobre 2020 – J.-F. Andrietti, propriétaire exploitant depuis 2016 du restaurant de plage U Carrataghju, a été condamné* à remettre en état les lieux (et donc à démolir) sous trente jours avec astreinte de 500 € par jour de retard et à 75 000 € d'amende.



▲ Photo 1 : Localisation des constructions en bordure de la réserve naturelle

La plage de Carrataghju était un espace à l'état naturel, vierge de toute construction... éloignée de toute urbanisation. Seuls des randonneurs pouvaient profiter du sable blanc et des eaux turquoise de la réserve naturelle des Bouches de Bunifaziu.

La plage de Carrataghju était un espace à l'état naturel, vierge de toute construction... éloignée de toute urbanisation. Seuls des randonneurs pouvaient profiter du sable blanc et des eaux turquoise de la réserve naturelle des Bouches de Bunifaziu. (Cf Photo 1)

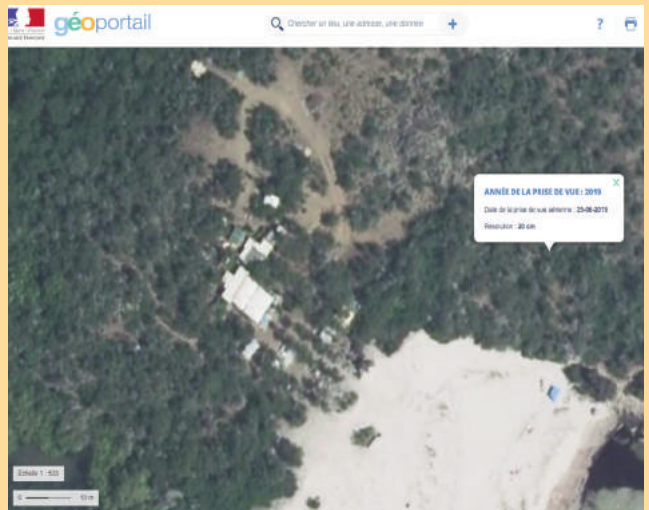
Sans aucune autorisation, sans eau, sans électricité, sans assainissement, une « pailote » (restaurant de plage) a été édifée en mai 2016... et « fonctionne » depuis, loin des parties urbanisées de la commune, dans un espace remarquable inconstructible de la loi Littoral,

POUR TÉLÉCHARGER LE JUGEMENT

https://www.ulevante.fr/wp-content/uploads/2021/02/Jugement_Andrietti-1.pdf



▲ Photos 2 et 3 : Restaurant « U Carrataghju » édifié en 2016 sur un espace remarquable inconstructible de la loi Littoral



▲ Photos 4 et 5 : Photos des différentes structures édiufiées dont un chalet en 2019

en bordure de la zone de protection renforcée de la réserve naturelle de Bonifacio. (Cf photos 2 et 3).

Le 30 juin 2016, la DDTM a verbalisé et le Procureur de la République a fait injonction au propriétaire de démolir mais s'est heurté

à un refus. Pire, plusieurs autres structures ont été édiufiées dont un chalet en 2019 (Cf photos 4 et 5).

Le jugement est parvenu à l'association le premier février mais l'audience a eu lieu le

29 septembre 2020. Le prévenu ne s'est pas présenté et n'a pas donné mandat à son avocat. Mais il a fait appel du jugement.

• Association « U Levante »

www.journaldelacorse.corsica

Cause climatique

Mercredi 3 février, l'État français a été condamné par le tribunal administratif de Paris pour « carences fautives » dans la lutte contre le réchauffement climatique et la baisse des émissions de gaz à effet de serre. À présent, l'inaction climatique est devenue illégale.



D'environnement à écologie

Selon les récits liés aux cinquante ans d'existence du ministère de l'Environnement, ce terme d'« *environnement* » est repassé dans le vocabulaire courant dans les années 70, comme s'il était un transfuge de l'anglais, alors qu'en réalité il vient bien du latin « *virare* ». L'historien Jean-Paul Deléage rappelle qu'avant le XVI^e siècle, dans sa forme médiévale, le mot est dérivé du latin *virare*, qui signifie « *virer, tourner* », et prend donc le sens de « *ce qui entoure* », ce qui va perdurer en anglais avec « *to environ* » puis évoluer en « *environment* », pour désigner le milieu dans lequel nous vivons. Au cours du XIX^e siècle, il pénètre le discours scientifique, géographique, psychologique et biologique. Aujourd'hui, il a une forte dimension politique, associé au terme « *écologie* », qui lui remonte en 1866, créé par le biologiste allemand Ernst pour définir ce qui relève de « *la science de l'économie, des habitudes, du mode de vie, des rapports*

vitaux externes des organismes ». « *Environnement* » a fini par désigner les problèmes liés aux impacts du monde industriel, soit les pollutions, les risques industriels, les disparitions d'espèces et d'écosystèmes, les catastrophes... L'environnement est plus culturel et sociétal que ne l'est la nature, qui, elle, subit les actions de l'homme dans son environnement.

Écocide

Si le terme environnement semble réhabilité depuis peu, les thématiques environnementales existent politiquement dès 1669, avec une ordonnance protégeant les forêts. Colbert, ministre sous Louis XIV, souhaitait protéger les ressources du bois. Le code forestier de 1827 en est directement issu. L'une des conséquences de cette première tentative législative a été négative : les forêts séculaires ont peu à peu été remplacées par des forêts en taille sous futaie, meilleures pour le bois de chauffage ou de construction. Il faudra ensuite attendre 1930 et la loi Morizet pour la lutte contre la pollution de l'atmosphère.

Ensuite viendra un des grands textes fondateurs du droit de l'environnement, la loi du 10 juillet 1976 pour la protection de la nature. Depuis 2015, des actions en justice climatique ont fleuri un peu partout dans le monde : Pakistan, Philippines, Pays-Bas, Suède, Suisse, Belgique, Allemagne, avec pour objectif de faire appliquer la réglementation existante en matière de pollution de l'air et de l'élargir au changement climatique. La condamnation de l'État français est une victoire qualifiée d'historique. La question climatique est sortie du champ des experts, elle appartient aux citoyens, qui la portent devant des tribunaux nationaux. Là où les tribunaux internationaux échouent, les associations nationales innovent et mettent en branle les armadas juridiques au nom de l'écologie. Fin janvier, le Parlement européen s'était prononcé en faveur d'une reconnaissance du crime d'écocide par la Cour pénale internationale afin de dissuader et punir plus sévèrement les atteintes graves à l'environnement. Un pas de plus vers la reconnaissance du crime d'écocide, plus large que les actuels délits qui ne couvrent pas toutes les situations de pollution.

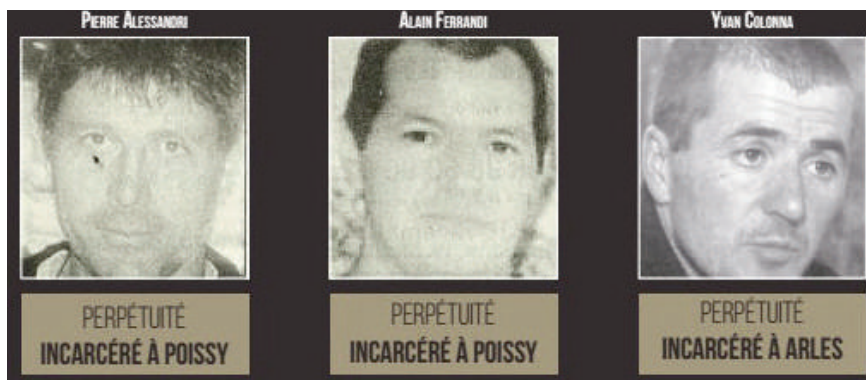
Protéger la nature

Entre 8 et 9 Français sur 10 se disent sensibles ou très sensibles aux questions environnementales. Ce qui force la main des politiques à prendre les choses avec plus d'entrain. Protéger la nature contre les dégâts de l'industrie s'est organisée dès 1928 avec la création de l'office international pour la protection de la nature. Si le concept de réserve naturelle remonte à l'Antiquité, celle de la Scandola, qui protège 900 hectares terrestres et 1000 hectares marins, a été créée en 1975. Aujourd'hui, la Corse compte six réserves naturelles : îles Cerbiciale, îles Finocchiarola, l'étang de Biguglia, les Bouches de Bonifacio, Tre Padule de Suartone, et Scandola, qui est également classée « *Patrimoine mondial de l'UNESCO* », comme les Calanques de Piana. En raison de la richesse de sa biodiversité, la Corse est invitée à s'exprimer pour défendre l'environnement. Comme au One Planet Summit en janvier dernier, 2021 sera ainsi l'année de tous les enjeux pour la biodiversité et la sauvegarde de la planète, avec un enjeu important pour les îles de la Méditerranée.

• Maria Mariana

Pour un traitement équitable des derniers détenus du commando Erignac

Yvan Colonna, l'assassin du préfet Erignac, a arrêté sa très brève grève de la faim et de la soif. Mais il n'en reste pas moins que les conditions de son incarcération posent un véritable problème de fond quant à l'attitude de l'État à son égard comme elle l'avait été vis-à-vis des militants d'Action directe. Est-il normal que la prison se transforme en l'instrument de vengeance d'un système contre un individu ?



Un geste de désespoir

Yvan Colonna est incarcéré à Arles depuis des années et il a tout simplement refusé de changer de cellule. L'administration l'a immédiatement placé en isolement, au mitard avant de l'en libérer la journée même vraisemblablement sur ordre express du ministre de la justice. Selon Via Stella, un autre détenu corse également incarcéré dans la même prison, s'était joint au mouvement initié par Yvan Colonna. Dans un courrier transmis à Via Stella, Vannina Tomasi, la compagne de Mattei, a dénoncé « *les conditions déplorables d'incarcérations* » à la maison centrale d'Arles. Or ces conditions, écrit-elle, se sont aggravées avec l'apparition de la Covid. « *L'administration pénitentiaire d'Arles multiplie les restrictions aux détenus en invoquant la crise sanitaire, explique-t-elle. Parloir d'une heure derrière une vitre, suppression des unités de vie familiale, toutes les activités sont supprimées...* » écrit-elle. Il est très vraisemblable que la réaction d'Yvan Colonna est liée à un comportement d'habitude, très fréquent parmi les longues détentions

qui finissent par vivre tout changement comme une torture.

Une vengeance d'état

Samedi 30 janvier, deux mille personnes manifestaient à Corte pour le rapatriement de Ferrandi et d'Alessandri dans une prison corse et demandaient la levée du statut DPS qui empêche une telle opération. Deux mille personnes ne suffiront évidemment pas à faire changer d'avis un Premier ministre qui s'est comporté en juge et en bourreau de sa propre sentence, mélangeant le judiciaire et l'exécutif. Car il faut rappeler que l'administration pénitentiaire avait donné son accord. Il devient donc évident que ceux qui représentent l'État confondent sans honte l'idée de justice (ces hommes ont été jugés pour un crime qui avait un prix : la durée de l'incarcération) et la vengeance (on les maintient en détention sans leur offrir le moindre espoir alors même que dans toute incarcération il y a l'idée d'une possible rédemption). L'assassinat du préfet Erignac fut d'un point de vue moral un crime inexcusable c'est-à-dire qu'il ne supporte

aucune excuse. Mais les peines restent modulables comme le veut la loi. La véritable perpétuité n'existe quasiment pas dans l'histoire moderne de la France. Les collabos furent libérés après dix ans et leurs crimes furent épouvantables par leur nombre et leur cruauté. Les militants de l'Oas furent amnistiés en 1968, six ans après les faits qui les avaient menés en prison. La vengeance de l'état ne peut se comprendre qu'à la lumière de deux facteurs. Le geste du commando Erignac fut celui d'un très faible nombre unanimement condamné. Il a été commis contre un membre important de l'appareil d'état et reste une blessure ouverte pour les collègues du préfet Erignac. Il n'empêche qu'Yvan Colonna et ses deux camarades ont droit à un traitement équitable et juste.

Un précédent historique

Un Corse, un notable, accusé d'assassinat et condamné à la guillotine sous la Restauration avait préféré mourir d'une grève de la soif et de la faim (il serait plus juste d'écrire grève de l'eau et de la nourriture). Pascal Marchetti fut le premier à l'évoquer dans Une mémoire pour la Corse. J'avais transcrit son journal de bord intégral (qui m'avait été donné par P. Marchetti) dans le second volume de mes Contes corses. Francis Pomponi l'a également publié dans Vendetta, justice et politique en Corse, « *L'affaire Viterbi* ». Le condamné décrit dans le moindre détail sa lente agonie. C'est terrifiant. Fort heureusement la menace n'existe plus. Mais l'État montrerait un peu de grandeur en cessant ses atroces mesquineries. On ne gouverne pas par le ressentiment, mais en faisant souffler l'esprit de justice et de miséricorde.

• GXC

Au nom de l'ordre

La fascination de la punition croît dans notre société. Le pouvoir semble assoiffé d'enfermer ou d'assigner à résidence une partie de la population décrétée dangereuse. À la poursuite d'une sécurité inatteignable grandit la haine de ceux qui sèment le désordre, qui ont péché contre la norme. La folie punitive sévit de partout, de l'État au moindre citoyen. Il faut lire l'ouvrage que Didier Fassin a consacré à ce thème : « *Punir : une passion contemporaine* ». L'acte de punir est devenu un symbole majeur de notre système : « *Un moment punitif sans précédent dans notre histoire en temps de paix* » (Didier Fassin).

L'État neutralise les individus rétifs

On est passé insensiblement d'une logique de la réglementation stricte et encadrée à une politique de régulation fonctionnelle à l'aide de règles, non seulement juridiques, mais techniques, permanentes, unidimensionnelles, réifiant tous les comportements au regard de l'impératif de l'activité économique privée : le marché a besoin d'un certain ordre contractuel ; il faut donc que l'État neutralise les individus et le groupe insusceptibles de participer au jeu marchand. La prison est ainsi devenue une institution de régulation sociale. Notre société enferme toujours davantage. S'agit-il simplement d'exclure, de mettre hors d'état de nuire ? Certes, mais il s'agit de plus que cela. La prison remplit une fonction disciplinaire, et on peut ici s'inspirer de la magistrale démonstration de Michel Foucault dans « *Surveiller et punir* ».

La détention provisoire comme règle

Si dans le Code pénal, la liberté est la règle et la détention l'exception, dans les faits, dans la politique pénitentiaire actuelle, on détient à tout va les présumés innocents (un tiers des détenus actuels sont en attente d'être jugés). Mieux vaut punir un innocent que laisser courir un coupable. Mais il faut nuancer cette nouvelle sentence. Condamner un puissant qui a commis un crime, c'est ajouter du désordre judiciaire à l'ordre social. Pour rétablir l'ordre troublé par le crime, mieux vaut condamner un innocent, surtout quand il se situe dans les

couches populaires, voire marginales de la société. On est puissant, on affiche des principes, et on a la possibilité de les violer, car la justice se tait. La prison n'est pas faite pour cette catégorie de délinquants. Être accusé, c'est devenir otage du conformisme social, quelque part : chaque société, bien sûr, a ses otages, et « *Dieu reconnaîtra les siens* ». « *Nous sommes des éboueurs sociaux* », disait l'avocat Jacques Vergès.

Quand l'état de droit réaffirme sa centralité

On construit ainsi peu à peu une société de surveillance généralisée. Peut-être est-ce pour cela que la surveillance des individus « *dangereux* » pour la société est si inefficace. L'hystérie de l'emprisonnement s'accompagne désormais de la compulsion de la surveillance et de la punition. Certains sociologues disent que nous sommes entrés dans le « *monde liquide* », une société de l'hypersurveillance. Tout cela sous l'égide de l'état de droit et d'un ordre public reconceptualisé. L'« *état de droit* » est certes épuisé, mais il cherche à réaffirmer sa centralité, en assimilant commun et public, en faisant du seul État le garant du commun, de la distinction public/privé. Punir les « *illégalismes populaires* » (petite délinquance, petit trafic de drogue, etc.), c'est refuser de considérer que le commun peut être construit à partir des luttes, des différences, des marginalités.

Les individus traités comme des rebuts

Le droit actuel préfère l'ordre public à l'état de nécessité. L'ordre public ainsi interprété (ne déroger en rien à aucune règle, jamais), c'est la mise en prison d'individus traités comme des rebuts. L'élite corrompt, paie, bénéficie de l'« *amnistie* » quand elle viole... Le crime de l'élite n'est pas sanctionné (criminalité économique, financière...) : ce sont des crimes dans les normes ; seuls sont sanctionnés pénalement par l'enfermement les crimes hors-norme, souvent originaux, voire novateurs (cybercriminalité, par exemple). La justice n'a que faire des aigrefins qui profitent de la société ; ce qu'elle ne tolère pas, ce sont les « *bandits* » qui se révoltent contre celle-ci. On met hors la loi tous ceux qui sont en rupture de ban. Peu importe le profiteur, pourvu que l'insurgé se taise, surtout s'il ne trahit pas les siens, ne demande pas pardon, et ne s'effondre pas.

L'histoire est écrite par les vainqueurs

Ce qui caractérise le procès politique, notamment, c'est que l'essentiel (la lutte des classes, la révolution) est occulté au bénéfice de l'accessoire, du secondaire. L'histoire, y compris l'histoire judiciaire, est écrite par les vainqueurs et non par les vaincus. Le souci de la cause que l'on défend s'efface devant le respect des règles du jeu judiciaire. Quand l'ordre est synonyme d'oppression et de violence, le désordre est le début de la liberté et de la justice. C'est pourquoi la prison se dresse contre ces espaces de contestation. Et l'on sait qu'elle concerne le plus souvent les pauvres, les faibles, les sans part, les sans-grade, les sans défense parce que sans argent.

La présomption d'innocence remplacée par la présomption de culpabilité

Antigone, Socrate et Jésus-Christ se sont révoltés et ils en sont morts. Les trois grands romans de la reconquête du monde ont été écrits par un ancien esclave, Cervantès, un ancien bagnard, Dostoïevski, un ancien condamné au pilori, Daniel Defoe.

Dans les illégalismes populaires (ceux qui sont le plus féroce ment sanctionnés), on est en train de remplacer la présomption d'innocence par la présomption de culpabilité, en s'appuyant sur la logique du dossier et en se forgeant une intime conviction. La présomption de culpabilité peut résulter de propos contradictoires, voire d'embarras. Instruire un dossier pénal dans

la précipitation de la police et du juge d'instruction peut conduire à un emprisonnement précipité avant tout jugement.

Ce phénomène d'incarcération de masse n'est pas propre à la France (aux USA, un américain sur cent est incarcéré). On constate la prolifération des prisons dans le monde : il y aurait trois millions d'incarcérés dans le monde en attente de procès.

Le pardon s'adresse à la liberté et naît grâce à la liberté : à toute libre faute répond une libre grâce. Plus le pouvoir se préoccupe de culpabilité, moins il est décidé à pardonner (cf. la récidive qui neutralise le pardon). Les anciens ne se préoccupaient pas de la liberté de la volonté, car ils ne cherchaient pas un coupable absolu pour un châtiment éternel. Aujourd'hui, le pouvoir ajoute volontiers de la haine à la haine. Il faudrait au contraire accepter la faute pour ce qu'elle est : comprendre pour ne plus haïr ni détester. Le désir de vengeance enlève sa sérénité à la justice. Le pardon n'oublie pas, mais accepte : ce n'est pas un échange, mais un don. Et cela change la nature du combat mené contre la délinquance.

« La prison est une blessure que nous flanquons aux endroits du pays ne pouvant se permettre de la refuser, les endroits qui doivent endurer la violence silencieuse de sa présence physique »

Leslie Jamison, « Examens d'empathie ».

Et pour terminer, une histoire de récidive, ou quand l'art conduit à la prison. Monsieur « Chat », dont le chat jaune a fait le tour du monde, a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris à trois mois de prison ferme pour avoir peint son chat sur une paroi en travaux de la Gare du Nord. Un mur pouilleux et sale ou une fresque gaie peine d'humour : devinez qui l'emporte ? Qui gagne ? Celui qui embellit la ville ou celui qui réprime pour détérioration de l'espace public ? Qui dégrade réellement la vie ? Qui l'améliore ? Devinez.

• Francine Demichel

punir

une passion contemporaine

Didier
Fassin

Seuil 

journaldelacorse@orange.fr

Menace sur les libertés...

La Birmanie se trouve à nouveau sous la botte d'une armée qui, dans les faits, n'a jamais accepté la démocratie. Poutine vient de faire enfermer, une fois encore, son principal opposant après avoir tenté de l'empoisonner. En Chine, la parenthèse enchantée ouverte par les révoltes de Hong Kong, a fini par une vague d'arrestations sans précédent pendant qu'aux confins de l'Empire des centaines de milliers d'Ouïgours, travaillent dans des bagnes. En Europe enfin, sous la pression du terrorisme islamiste et de la pandémie, les libertés sont mises à mal. Tous ces faits mis bout à bout témoignent d'un bouleversement au sein même de l'humanité et d'un durcissement des pouvoirs en place face à des peuples qui, dans le plus grand désordre, expriment leur mécontentement.



Une paix déguisée

Les nouvelles modes raciales et sexistes occultent un fait majeur : jamais la lutte des classes n'a été aussi impactante qu'aux jours d'aujourd'hui. Prises en tenaille entre un libéralisme débridé et la crise causée par les mesures adoptées pour faire face à la Covid, les populations connaissent désormais une paupérisation accélérée qui détruit notamment les couches moyennes. Aucun souci à se faire pour les plus riches qui, d'ores et déjà, gagnent plus qu'avant la crise. Les plus fragiles d'entre nous — et par nous j'entends les humains — franchissent soudainement la

frontière qui sépare l'univers d'une vie chichement gagnée à celui de la véritable pauvreté qui induit une survie quotidienne. Les plus touchés sont les jeunes et plus particulièrement ceux qui ne possèdent pas de familles suffisamment fortunées pour leur accorder un soutien. Et à l'autre bout de la chaîne, on trouve les plus âgées qui vivaient grâce à une petite retraite. Tous ceux-là ne se font guère de soucis pour les libertés tout simplement parce que la première de leur liberté serait de trouver ou de retrouver des fins de mois correctes. Il n'en reste pas moins que la question des libertés soulève celle des démocraties.

La démocratie : un régime de riches

L'être humain est un animal comme les autres qui, dans des conditions de crise extrême, s'attaque à son pareil pour lui prendre son dû. C'est ce qu'avaient découvert les déportés et qui les avait menés au bout du désespoir. Je pense à Primo Levi et à Robert Antelme parmi tant d'autres. La démocratie sert à réguler les relations entre les individus et à rendre la vie possible pour les plus démunis. Mais que les conditions matérielles se dégradent et voilà l'homme qui part à la recherche du sauveur suprême, du parti dirigeant ou de la religion salvatrice. Peu lui importent alors les libertés ou au moins une partie des libertés. Il veut du pain et de la sécurité. Et comment lui en vouloir ? L'humanité vit aujourd'hui une phase de contraction causée en partie par son consumérisme, en partie par les conséquences climatiques de sa boulimie insatiable.

Un peu de sagesse et de spiritualité

Les religions et le marxisme possèdent la même matrice : l'espérance eschatologique. Un jour viendra qui verra le bonheur sur la Terre et dans le ciel. Le marxisme est mort pour s'être trompé sur la nature humaine et son animalité. Les religions chrétiennes classiques ne se portent pas bien. Seul l'évangélisme, cette espérance désordonnée et conquérante tient à la route face à un islamisme qui, dans une grande partie méridionale de la planète, a remplacé le communisme. Nos démocraties et son matérialisme de bas étage possèdent peu de réponses rassurantes face à la promesse des anges. Le désir de liberté est nécessairement le corollaire de l'usage possible de ces libertés. Si les riches, si l'Occident n'accepte pas de partager, alors des catastrophes surviendront. Cependant les communistes promettaient d'édifier une république du bonheur universelle, mais une société bien réelle. Les religions annoncent le royaume de Dieu qui, dans la plupart des récits prophétiques passe par la disparition de la société matérielle donc humaine. C'est à un tel esprit nihiliste et religieux que nous avons à faire. Sans un changement profond de nos mentalités, sans un zeste de spiritualité nous menant à relativiser le désir de possession, nous risquons pourtant de vivre un drame planétaire. Il reste à savoir si les hommes sont capables de changer sans connaître de tragédies.

• GXC

Avec la pandémie, obéissance, soumission et compromission

La pandémie n'affecte pas que la faiblesse des corps. Elle s'en prend aussi à celle des esprits. Et contre cette atteinte, le vaccin reste à trouver.



La décision de ne pas reconfiner annoncée par le Premier ministre le 28 janvier dernier, représentait un bol d'air frais. Mais la bouffée oxygénante a vite été chassée par un souffle d'air vicié. Jean Castex a développé son propos en s'adressant à vous et moi comme si nous étions des enfants n'ayant pas totalement assimilé les règles de vie en société et les notions de responsabilité. Il nous a fermement enjoint de « *tout faire pour éviter un nouveau confinement* ». Il nous a prévenu que ne pas se plier individuellement à cette injonction de façon satisfaisante serait de moins en moins toléré et toujours davantage sanctionné par des amendes, et que si notre comportement collectif n'était pas jugé favorablement par le Conseil scientifique, nous serions passibles de la punition suprême : l'assignation à domicile dans le cadre d'un nouveau confinement. C'est clair, le pouvoir politique s'appuyant sur un instance de sachants dont la composition, le fonctionnement et les avis ne sont contrôlés ni par le Parlement, ni par les citoyens,

s'arroge un pouvoir quasi illimité sur le cours de nos vies. Il décide de la durée des créneaux horaires durant lesquels nous pouvons sortir de chez nous. Il limite notre droit de voyager. Il nous impose des gestes. Il nous contraint à porter un masque. Il réduit à rien ou pas grand-chose nos relations sociales. Il limite ou interdit nos possibilités d'accomplir des tâches, de produire ou de commercer. Tout cela est à la fois pernicieux et dangereux. En effet, progressivement, vous et moi acceptons et finissons par juger presque normaux des contextes de contrôle quasi permanent de nos faits et gestes, des réductions de nos libertés individuelles et collectives.

Nous acceptons de nous plier à tout ...

Ces limitations de nos libertés et les pratiques visant à ce que toutes et tous s'y plient, sont a priori légaux. Mais sont-ils légitimes ? Respectent-ils l'esprit et les grands principes d'une société réellement démocratique ? N'ouvrent-ils pas la porte à des dérives inspirées par des gouvernants ayant la tentation de renforcer leur pouvoir en usant d'agissements liberticides ? Je considère que nous ne sommes pas loin de franchir la ligne jaune qui sépare le légitime de l'illégitime. Quand des mesures coercitives ou privatives de liberté sont imposées sans de véritables débats de société ou sans que le Parlement ait vraiment eu la possibilité d'avoir son mot à dire, je doute de leur légitimité et ne puis m'empêcher de penser que l'on passe de l'exercice de l'autorité à l'autoritarisme. Ce qui me conduit à m'inquiéter de la facilité avec laquelle, depuis un an, cette glissade est acceptée. Incroyable mais vrai, le degré d'obéissance, de soumission et de compromission à l'autoritarisme atteint des sommets. Certains acceptent de se plier à tout et même, d'un jour à l'autre, de faire leur le tout et son contraire. De vrais toutous ! D'autres font du zèle. Dans la vie de la cité et sur les réseaux sociaux, ils se prennent au jeu de se faire moralistes, imprécateurs ou indics. La pandémie n'affecte pas que la faiblesse des corps. Elle s'en prend aussi à celle des esprits. Et contre cette atteinte, le vaccin reste à trouver.

• Alexandra Sereni

www.journaldelacorse.corsica

Le Made in France a la cote

Le « *fabriqué en France* » n'a jamais été aussi plébiscité. Dans ces temps tourmentés, l'année 2020 a signé l'importance du local dans les foyers français. Plus responsables, plus transparentes : les productions tricolores offrent des valeurs positives que les consommateurs recherchent de plus en plus.



Entre confinements et pénuries, les français ont compris l'importance de la production sur le territoire. Pour 81% des confinés, leurs achats pourraient être revus à la baisse, au profit de produits fabriqués en France, selon un sondage OpinionWay pour l'agence Insign. Aussi, 70% des interrogés affirment être prêts à

payer 7€ de plus pour un t-shirt produit en France. Avant la crise, 90% des français achetaient au moins de temps en temps un produit Made in France avec, en premier lieu, l'alimentation, et sur la deuxième place du podium, les cosmétiques. Puis, pendant ces périodes de confinement, l'étude menée par OpinionWay pour l'agence Insign nous apprend que le Made in France a fait plus d'adeptes. Ce mouvement de consommation locale s'explique par trois motivations : tout d'abord, un acte militant. Après la fermeture des commerces dits « *non-essentiels* », les entrepreneurs, artisans, producteurs, ont souffert de devoir fermer leurs portes. Ainsi, pour encourager la reprise de l'économie nationale, beaucoup de consommateurs ont privilégié leurs achats auprès des marques françaises. Dans la balance, les acheteurs expliquent leur choix par le fait de la qualité et de la fraîcheur des produits. Au-delà d'une volonté, la part des 10% qui n'achète jamais Made in France a dû modifier ses habitudes d'achats. En cause : la pénurie observée dans certains rayons importés.

Dans ces choix tournés vers une consommation plus raisonnée, plus respectueuse de l'environnement car basée sur le national, le budget est un sujet important. Il y a ici une surprise, celle de constater que 67% des français seraient prêts à payer plus cher pour un article fabriqué en France, tous revenus confondus. « *La qualité plutôt que la quantité* » : c'est ce qui résonne de plus en plus dans les esprits, une prise de conscience tournée vers l'avenir. Respect de l'environnement, de l'humain... Après les différents scandales mis en lumière par l'actualité, les consommateurs analysent plus que jamais leurs habitudes d'achats. L'acheteur prend le pouvoir sur ses achats grâce à des initiatives permettant de comprendre les dessous des fabrications.

Cependant, certains labels, certaines étiquettes ne jouent pas forcément le jeu de la transparence. D'un autre côté, les consommateurs se trouvent parfois noyés ou perdus face au manque de clarté de certaines appellations. Enfin, certaines maisons aux produits « *Made in France* » s'arrangent avec cette notion pour des intérêts marketing. Mais la vérité éclate - presque - toujours, en restant en alerte sur les plateformes sociales.

• J.S.

Oxygène de crise

Trois petits tours avec Zouzou

On la connaît pour sa voix profonde, émouvante, vibrante sur les planches. Pour son amour du cinéma italien et ses stars. Pour ses coups de gueule. Pour sa franchise parfois brute de décoffrage. On l'appelle Zouzou. Elle se nomme Marie Joséphine Susini.



Rendez-vous avec une comédienne à l'arrêt pour cause de crise... sanitaire qui ne crise pas pour autant ! Reléguée au silence comme en terre ingrate elle fait contre mauvaise fortune bon cœur. Cantonnée loin du théâtre, elle aiguise son esprit à force de livres, d'images, de films, de musiques, de chansons et de poésie toujours et toujours. Attentive à la peine collective, elle sait aussi saisir les petits bonheurs du jour chaque fois qu'ils pointent le nez. Zouzou se décrit d'ailleurs comme joyeuse et de la joie ancrée en soi il en faut pour incarner ces puits de douleur que sont Gelsomina de « *La Strada* » ou « *La Magnani* », cette louve romaine. Paradoxe ? Que non ! Sauf à confondre douleur et dolorisme, ce qui est une erreur magistrale.

Musique et toile

Son énergie, Marie Joséphine Susini la puise dans les chansons du côté de Paolo Nutini, auteur-compositeur-interprète écossais à la voix magnifique dont le registre évoque le must de la folk ; de Julos Beaucarne qui préconise d'« *aimer à tort et à travers* », sur des mélodies

poignantes et qui dénonce sans ambages la société de consommation en invitant à tenir fermement la barre de ses convictions même sous les tornades les plus violentes. Dans les oreilles de l'actrice résonne aussi Tina Turner pour son souffle torrentiel, pour sa puissance expressive, pour son parcours de femme empli de failles et néanmoins insubmersible. Les mélodies de Françoise Hardy, la puissance délicate de Barbara participent également à son savoir vivre qui est savoir être.

Internet Zouzou s'en sert pour s'informer, pour faire des recherches professionnelles, pour des vérifications de dates, de détails, pour retrouver des textes ou des interviewees d'écrivains, d'essayistes, de scientifiques. Le net est pour elle un superbe outil à condition d'en maîtriser l'utilisation afin d'éviter de verser dans son danger chronophage. Elle s'est donc fixé une règle stricte : naviguer sur la toile uniquement le matin.

De Chaplin à Gaudé

Quand on interroge la comédienne sur ses meilleurs souvenirs de films en salle, elle

répond : « *Le nom de la rose* » de Jean Jacques Annaud parce que son intrigue tient en haleine du début à la fin de la projection, à cause de son ambiance très prenante dans son cadre monastique médiéval, en raison de la performance de Sean Connery. Elle a une attirance nette pour les réalisations se situant pendant la Résistance (« *L'armée des ombres* » de Jean Pierre Melville) évoquant la Shoa (« *La liste Schindler* » de Spielberg). Elle voit et revoit « *Le Dictateur* » et confesse qu'à ses yeux Chaplin est le tout meilleur des cinéastes de tous les temps. Mais il est un film qui l'a carrément bouleversé et dont elle est sortie en larmes lorsqu'elle l'a découvert, il y a des années au Quartier Latin, c'est « *L'incompris* » de Luigi Comencini. Une histoire d'enfant qui se brise sur l'incompréhension paternelle. Une histoire restée gravée en elle.

En cette période de désert théâtral Zouzou pense avec avidité au bonheur que lui procure la scène. « *Lorsque je joue, je suis totalement le personnage et s'installe entre le public et moi un partage sans égal, une osmose qui relève du charnel* », souligne-t-elle... Assise dans un fauteuil d'orchestre quelle sorte de spectatrice est-elle ? « *Il faut que la pièce me transporte. Il faut que je sois émue. Il faut que j'adhère, sinon il ne se passe rien !* ». Exigeante avec les autres elle l'est tout autant avec elle-même. Elle se reconnaît volontiers dans les personnages forts, les Antigone, les Jocaste... Actuellement elle porte beaucoup d'attention à « *Salina* », pièce de Laurent Gaudé.

Marcher. Sculpter.

La gaité constitutive de l'actrice s'accorde parfaitement avec la marche, son activité physique préférée. Marcher sur les hauteurs de Bastia lui apporte du tonus et la requinque. Peindre, sculpter, voilà aussi des occupations



Portrait de Zouzou

qui la comblent. Manier la terre, le plâtre, faire du raku sont des plaisirs qui ont l'intérêt de marier le mental et le manuel en créant de ses mains. En cas de petits coups de déprime elle se tourne vers les jeux de société, les échecs, les cartes : du poker à la bataille. Sa sensibilité aux arts plastiques la conduit à une admiration sans borne de Miro, Kandinsky, Mondrian plutôt que vers la conceptuel. Fascinée par la sculpture elle a développé une attirance qui englobe des artistes forts différents allant de Brancusi à Louise Bourgeois, de Camille Claudel à Antonio Canova, sculpteur vénitien du XVIII^e siècle en passant par Pierre Pardon. En cette période anxiogène qui est la nôtre quoi de mieux pour combattre l'asthénie ambiante et se revigorer que le livre ! Relié ou broché, en format de poche ou en belle édition le livre a l'immense avantage de s'ouvrir un peu partout et en des circonstances plurielles. Lire ou relire c'est vitaminiser ses méninges, apprendre, s'émouvoir. C'est explorer des situations, des états d'âme, des univers.

Les lettres et la nature.

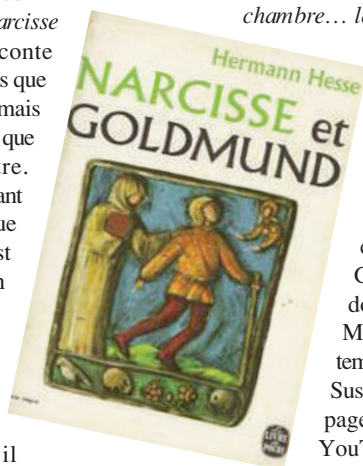
Lire ou relire, Zouzou adore car c'est un loisir peu cher en général ou un moyen de se cultiver tout aussi abordable – les deux à la fois également ! En ce domaine la comédienne

a des goûts très variés. Elle peut s'emballer sur la trajectoire d'une Dora Mar, dévorer toutes les biographies écrites à son sujet et admirer son œuvre photographique puisque cette femme rare ne fut pas seulement une des compagnes de Picasso mais encore une remarquable artiste douée d'une extraordinaire sensibilité.

Même ardeur de sa part en matière de romans. A son palmarès : Le Clézio, surtout pour ses nouvelles qui disent son sens de la nature, son souci de l'écologie, sa défense de l'humain dans un style limpide et pour la modestie du personnage. Dans un autre genre elle est attachée à Christian Bobin dont elle apprécie l'écriture d'une grande profondeur et la force évocatrice de ses images. Parmi tous les livres de cet écrivain qui fuit les mondanités parisiennes elle retient : « *La folle allure* » qui conte l'itinéraire d'une femme libre, intranquillante sur son indépendance.

De l'Allemagne à l'Amérique latine.

En littérature « dite » étrangère – comme si la littérature n'était pas un trait d'union entre les peuples ! – en lettres d'autres pays, d'autres continents, d'ailleurs donc, elle aime Hermann Hesse, auteur allemand de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, surtout pour « *Narcisse et Goldmund* » qui raconte l'histoire de deux hommes que les apparences opposent mais qui ne se sont – peut-être – que le double l'un d l'autre. Hesse, considéré maintenant comme un grand classique du roman germanique, est sans doute trop ignoré en France et en Corse alors qu'il mérite d'être médité parce qu'il aborde avec art des thèmes intemporels qu'il renouvelle. Parce qu'il surprend par son approche pleine de finesse et que sa prose imprègne vite son lecteur ou sa lectrice. Enfin au top du top de ses livres-passion : « *Cent ans de solitude* » de Gabriel



Garcia Marquez. Livre lu, relu et à relire toujours et encore. A propos de cette œuvre elle s'enflamme : « *Elle me transporte du début à la fin par son écriture foisonnante, par son atmosphère, par son histoire, par ses personnages. A chaque fois c'est le même étourdissement et la même lecture jubilatoire.* ». « *Cent ans de solitude* » est pour Marie Joséphine Susini une expérience de vie. Elle s'y projette : « *Le village du roman, c'est le mien. La maison où se déroule le récit, c'est celle de ma grand-mère... dans la cave... la chambre... le lieu... de l'imaginaire... de l'enfance à l'écart du monde, là où la magie, les croyances côtoient le quotidien, un univers de signes. Là où la poésie pénètre la vie, où le fantastique rejoint le naturel.* ». Entendre parler la comédienne de l'œuvre de Garcia Marquez ne peut que donner envie de s'y plonger ! Malgré la crise sanitaire pas de temps morts pour Marie Joséphine Susini qu'on peut retrouver sur sa page FaceBook et sur la chaîne YouTube, « *Zouzou1998* ».

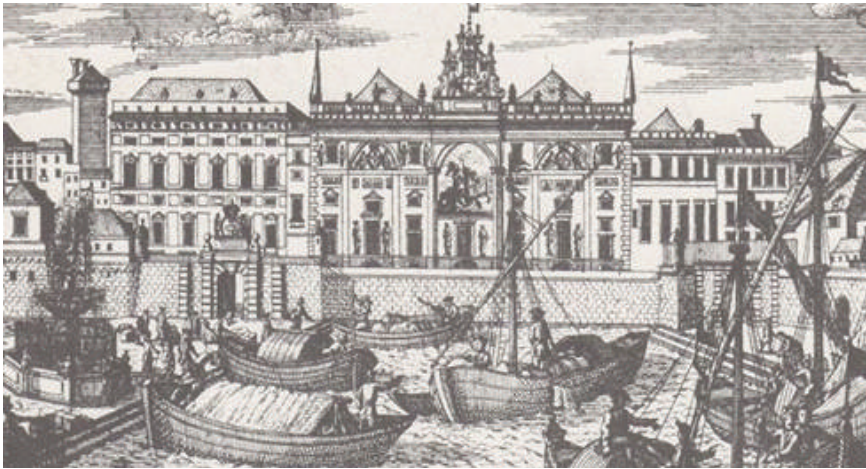
• Michèle Acquaviva-Pache

Les choix de l'actrice

Musique : Paolo Nutini, Julos Beaucarne. Films : « *L'incompris* », « *Le Dictateur* », « *Le nom de la rose* ». Théâtre : « *Salina* » de Gaudé. Arts Plastiques : Miro, Camille Claudel. Livres : « *La folle allure* » de C. Bobin, « *Narcisse et Goldmund* » de Hesse, « *Cent ans de Solitude* » de Garcia Marquez.

Marc'Andria Castellani conta a storia di Corsica à l'auditori

« *Storia* », un'emissione settimanale messa in ordine qualchì tempu fà da Marc'Andria Castellani, permette à l'auditori di a Frequenza Mora di pudè sapè ne di più nantu à u pasatu di l'isula...



Animatore abbastanza cunnisciutu oghje nantu i media (RCFM particolarmente), Marc'Andria Castellani face a so strada. Cusì, è dopu à l'animazione spurtive a dumenicata o u famosu « *un ghjornu, una canzona* », s'hè messu di maghju scorsu, à ...a storia.

« *Di fattu*, spiega l'animatore, Olivier Balbinot, direttore di a prugammazione, *vulìa fà qualcosa intornu à a storia dopoi qualchì tempu. M' hà chjamatu à a fine di u cunfinamentu, per dumandà mi s'eu vulìa mette in piazza un'emissione. À dillafranca, ùn aghju micca*

fattu studii di storia, ma aghju lettu assai è sò passiatu di issa tematica quì. A storia è a lingua sò i dui elementi chì facenu un populu. Tandu, aghju accettatu a pruposta... »

Parlò di storia, hè un fattu, ma ci hè vulsutu, nanzu à tuttu, à concepisce l'emissione. Prima, a direzione dumanda registramenti di dui minuti. « *Ùn si pudia cuntà nunda, era troppu cortu. Simu pertuti nantu à un'emissione trà vinti è trenta minuti ogni sabbatu, è, à tempu, stratti di dui mn in a settimana.* »

« *A storia* » hè concepita, basta, tandu, à travaglià u cuntenu. « *A ghju vistu subbitu, chè issu travagliu ripresentava monda, è aldilà di ciò ch'eu pensava. M' hè tucatu à fà ricerche, leghje libri, scuntrà ghjente (Filippu Colombani, Olivier Jéhasse, Paulu Turchi, G.Maria Arrighi)... »*

Da Aleria à Aleria

In tuttu, ogni emissione ripresente 50 ore di travagliu. L'animatore leghje tuttu nantu à a tematica o u persunaghju concernatu circhendu, ogni volta, à parte da nanzu per mette in piazza un ramu storicu precisu. À mezu,

sturiette è analisi... « *Leghju monda ma ogni volta, ciò ch'eu dicu hè verificatu da i sturiani.* » L'idea di principiu di Marc'Andria Castellani hè di sviluppà l'emissione da Aleria à Aleria. « *Da l'Imperu Rumanu sin' à l'affare d'Aleria in u 1975. Ghjè un scopu impurtante ma si puderà fà.* » L'emissione hè stata principiata di lugliu cù Samperu Corsu (ch'è si ponu bulicà e tematiche). Imperu rumanu, Pisa, a banca di San Ghjorghju, i Cinarchesi, e revuluzione corse, a guerra d'indipendenza, l'anni 30, a seconda guerra mondiale, l'animatore hà dighjà fattu una vintena d'emissione. « *N' aghju torna una decina à fà per compie. Ci hè qualchì perioda à travaglià (da à fine di l'indipendenza sin' à u 1930...).* »

A narrazione à l'usu « *sagà* », permette, cù illustrazione musicale scelte di manera precisa, di « *chjappà* » a ghjente. « *A storia di Corsica hè una vera sagà ! Da i Cinarchesi sin' à Clemente Paoli, passendu per Vincitellu d'Istria è Samperu, ci sò guerrieri, traditori è suldati... Per a musica, scegliu BO di filmoni americani è à tempu canzone o pulifunnie corse...* » Passiatu di musica, arradicatu à a lingua corsa, Marc'Andria Castellani l'hè dinò di storia. « *Senza storia, ùn si pò fà nunda, hè impurtantissimu di rendela à i Corsi, masimu chè, per a maiò parte, ùn la cunnoscenu micca. Cercu, à u me puchissimu nivellu, di mette in piazza arresi per difende l'elementi fundadori di u populu (Musica, storia, lingua...).* Oghje, i ghjovani sò techji di cunsumerisimu. Cù l'accessu à a cunniscenza ch'è noi t'avemu oghje, ponu rimpatruniscesi issa storia, è ghjè una vera mudernità... »

L'emissione cuntinueghja à fà a so strada. Nanzu, s'è tuttu si passa bè, di fà ne una cù sturiani per sfruttà appena tuttu ciò chì hè statu fattu sin' à d'avà...

• F.P.

TOP

• **LA CAVE D'AGHIONE.** Son vin orange et ses 3000 bouteilles déjà commercialisées entrent dans le cadre des innovations.

• **LE RESCAPÉ DE SILVARECCIO.** Il a été le seul survivant de la tuerie de Silvareccio le 3 juillet et il a encore échappé à une tentative d'assassinat le 1er février de cette année sur la route de Ste Lucie de Moriani.

• **LE COLONEL PIERRE PIERI.** Il a été nommé directeur du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse.

FLOP

• **LES INCENDIAIRES DE PROPRIANO.** Ils ont mis de nouveau le feu au camion de la boucherie halal.

• **LE PORT DE BASTIA.** L'avarie d'un ferry lors de sa manoeuvre d'accostage remet en question la dangerosité de l'infrastructure portuaire.

• **UN SURVEILLANT DE LA PRISON D'AJACCIO.** Il a été appréhendé et placé en garde à vue pour corruption de trafic de stupéfiants en prison.

Carl'Antò I puttachji

INONDATIONS SÉPARATISTES

Les inondations qui ont affecté ou qui affectent encore une grande partie de l'Hexagone ne concernent heureusement pas la Corse qui s'en tire avec quelques routes barrées par des eaux d'une hauteur limitée qui n'est pas celle d'un fleuve n'existant que dans les propos ou les écrits de vantards qui ne savent rien de la

géographie insulaire ni de son domaine aquatique plus près de la modestie que de la fanfaronade. Mêmes assertions pour la neige et ses avalanches très peu meurtrières. On se souvient seulement de celle d'Ortiporio qui, en 1934, endeuilla, avec ses 37 morts, cette petite commune de la Haute-Corse. A croire que cette île est de nature à seulement illustrer le séparatisme politique et encore...

LES ÉLECTIONS... APPROCHENT

La municipalité d'Aiacciu, pardon d' Ajaccio, ne manque vraiment pas d'air ! En effet, après avoir autorisé l'ouverture des deux grands centres commerciaux avec ses amis de la droite sudistes et donc condamné le centre-ville, a décidé, par l'intermédiaire de son premier adjoint, d'expliquer aux Ajacciens dans les colonnes du quotidien unique contrôlé par le même consortium de la grande distribution, qu'avant les prochaines Territoriales, ils allaient réussir à relancer le centre-ville pour le plus grand bien de leur candidat Bonapartiste Laurent Marcangelli. Plutôt que d'essayer de relancer les commerces du centre-ville, il aurait été préférable de ne pas les laisser mourir...

UN EMPEREUR N'AURAIT PAS DÛ DIRE ÇA

Vous ne le saviez peut-être pas mais Napoléon n'a jamais eu pour la Corse les yeux de Chimène. Et s'il fallait en douter on peut servir aux sceptiques cette réflexion de l'Empereur extraite des cahiers du Général Bertrand, un de ses plus fidèles compagnons : « La Corse est un inconvénient pour la France. Choiseul disait que si, d'un coup de trident, on pouvait la mettre sous la mer, il faudrait le faire. Il avait raison. » On vous laisse le choix du commentaire...

HUMEUR

JDC

POUR 20 MÉGAWATTS DE PLUS

Qu'en est-il de cet appel d'offres lancé le 12 novembre 20010 par le ministère du développement durable d'alors, pour la construction, d'ici 2015 d'éoliennes terrestres dans les départements d'Outre-mer et de Corse. Ces installations devaient représenter une puissance cumulée de 95 mégawatts (MW) pour 13 projets. 20 MW étaient prévus dans le département de la Guadeloupe et les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin (maximum 3 projets), 15 MW dans le département de la Guyane (1 projet), 20 MW dans le département de la Martinique (3 projets) et dans la région Corse (3 projets). Ces capacités devaient notamment permettre, pour les collectivités d'Outre-Mer et corses concernées, d'atteindre les objectifs fixés par la loi Grenelle : « parvenir à l'autonomie énergétique, et atteindre dès 2020, un objectif de 50 % au minimum d'énergies renouvelables dans leur consommation d'énergie finale », soulignait le ministère. Les installations devaient être équipées de dispositifs de stockage de l'électricité et de prévision de production. Les candidats ont jusqu'au 30 mai 2011 pour déposer un dossier auprès de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Le ministère envisageait de lancer en 2011 un second appel d'offres « portant sur le même type d'installations ». Aujourd'hui on se demande ce que sont devenus ces projets. Pour ce qui est de la Corse il semble bien qu'ils soient tombés à l'eau, à la mer si l'on peut dire puisque c'est face à la mer qu'ils auraient dû prendre corps, là d'où vient le vent qui donne aux éoliennes leur raison d'exister. Peut-être qu'à la Saint Glin...

BULLETIN D'ABONNEMENT

Société :

Nom, prénom :

Adresse :

- 6 mois au prix de 55€ au lieu de 57,20€
- Abonnement 1 an au prix de 100€ au lieu de 114,40€
- Abonnement 2 ans au prix de 180€ au lieu de 228,80€
- Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du « Journal de la Corse »
- Règlement par mandat administratif
- Règlement par virement : CCM AJACCIO 10278 07906 00020738849 65
IBAN FR76 1027 8079 0600 0207 3884 065
BIC CMCIFR2A
- Je désire une facture

A retourner au : Journal de la Corse / 2, rue Sebastiani / BP 255 - 20180 Ajaccio Cedex 1 / Tél. 04 95 28 79 41 - Fax : 09 70 10 18 63
Annonces légales : journaldelacorse@orange.fr

Jarry et ses enfants, Tome 2 : un papa « Super héros »

Quelques mois à peine, après la sortie de leur toute première BD, l'humoriste Jarry et le dessinateur insulaire Julien Osty remettent çà ! Une nouvelle BD hilarante où le papa de Vic et Tim doit se muer en véritable super-héros face aux « gaffes » de ses enfants...



L'association entre l'humoriste Jarry et Julien Osty, dessinateur, entre autres, de notre titre, avait fait un véritable tabac lors de sa sortie cet été. C'est pour cette raison que le duo a décidé de remettre çà avec un Tome 2 intitulé « Pourquoi votre papa est un super-héros », paru mi-janvier aux éditions Michel Lafon. Dans ce nouvel album, imaginé par l'humoriste, les deux papas, Jarry et Daddy, les deux enfants, Vic et Tim et leur chien Youpi nous font partager des situations du quotidien à mourir de rire. S'il s'agissait, lors du premier volet, de la période du confinement et d'une adaptation de vidéos de l'humoriste, celui-ci a, cette fois, imaginé des histoires qui collent à l'actu. Entendez par là qu'au lendemain du

déconfinement, tout le monde se retrouve pour des activités sportives...Mais elles ne tournent pas comme prévu.

« Dans ce deuxième opus, rappelle Julien Osty, Jarry a entièrement imaginé des scénarios alors que le premier était une adaptation de son quotidien. Concernant le volume, nous sommes dans le même format avec 48 pages mais des planches différentes. Dans le Tome 1, chaque histoire était limitée à une planche. Ici, certaines s'étalent sur trois ou quatre. » L'idée d'une suite au Tome 1 était déjà sous le coude. « Nous avons signé avec l'éditeur pour deux tomes, reprend le dessinateur, mais nous n'avons pas réellement de délai, du moins aussi court. Mais comme nous sommes inspirés (rires), dès la fin du premier tome (paru en octobre), nous avons bossé sur le deuxième. »

Dans le même esprit

Les deux hommes échangent par mail et en visio durant tout l'été et le tour est joué. Dans la foulée de la sortie du Tome 1, qui a connu un franc succès, les nouvelles péripéties de Jarry, Daddy et leurs enfants sont dans la boîte de l'éditeur début septembre « On est dans le même esprit que lors du premier Tome, en apportant de nouvelles touches. »

Dans cette période de sortie de confinement, le couple homoparental, les deux enfants et Youpi, le chien, vont après deux mois d'arrêt, pratiquer des activités sportives. Mais Jarry doit se muer en Super-Héros. Lors d'une séance d'équitation où le cheval s'excite, ou

face aux phrases innocentes mais hilarantes des enfants. Comme face à une femme qui promène son chien où l'un des enfants lancera tout haut : « Regarde la femme, elle ressemble à son chien », à la piscine, « Chic, on vapouvoir faire pipi dans l'eau... » ou lors d'un mariage entre deux femmes. « Elle a mis un pantalon... ». Bref, difficile de tenir Vic et Tim et ces activités sportives virent au cauchemar pour Jarry... « On espère que le succès sera au



rendez-vous...Les rapports sont excellents entre nous. On a l'impression qu'on se connaît depuis quarante ans. » Une association qui va se poursuivre puisqu'un troisième tome est déjà en préparation. Le thème ? « Acqua in bocca... »

• Ph.P.

Jarry et ses enfants : Pourquoi votre papa est un super-héros
Editions Michel Lafon (48 pages) Sortie le 14 janvier

Carpe Diem Café « Chaque café est un voyage »

Située sur le cours Napoléon, la boutique Carpe Diem Café offre une large gamme de cette incontournable boisson. Le seul torréfacteur artisanal de Corse-du-Sud y propose divers arômes et saveurs pour des expériences gustatives uniques.



Le café, il s'y connaît. Dès son plus jeune âge, Stéphane Michel a côtoyé l'univers de la torréfaction à travers l'entreprise familiale, la Brûlerie de Cafés René située dans le quartier Sainte-Lucie. « À la fin des années 70, mon grand-père s'est associé avec un ami dans une entreprise de torréfaction. Puis mon père l'a rejoint. Ma mère, quant à elle, s'occupait de la comptabilité et du secrétariat. J'ai grandi dans la torréfaction », raconte Stéphane. Pour le commerçant de 39 ans, l'aspect artisanal de l'activité se doit de prospérer. « Je me suis dit qu'il fallait absolument créer une boutique visible de tous car ce métier est en train de mourir dans l'esprit des gens », explique-t-il. « À 16 ans, je donnais un coup de main à mes parents. Mais c'était avant tout pour l'argent de poche », confie-t-il en riant. « Ça a duré jusqu'à mes 25 ans, puis j'ai décidé de partir de l'entreprise pour vivre une expérience à l'étranger. » C'est à son retour sur l'île que son père lui annonce son projet de vendre l'entreprise : « J'ai alors commencé à me passionner pour le produit, à faire des rencontres dans le milieu du café français. Ça m'a ouvert les yeux. » Un déclic qui le poussera même à

participer en 2010 au concours du meilleur torréfacteur de France, qu'il remportera.

« La boutique est la vitrine de notre profession de torréfacteur »

En créant sa première boutique en 2012, la volonté de Stéphane était donc de mettre en avant la torréfaction. « Ce que mon père avait mis en place depuis 1980 était principalement développé à l'attention de bars et restaurants. De ce fait, nous n'existions presque plus aux yeux des particuliers », constate le commerçant. Délocalisée sur le Cours Napoléon depuis 2017, la boutique est avant tout un lieu de découverte et d'échange. « J'ai installé un comptoir pour permettre d'échanger avec les clients, de discuter et de les renseigner. » Et pour être au plus proche des produits, Stéphane n'hésite pas à donner de son temps et de son énergie. « Mon père est parti en Amérique centrale avec moi. On fait des voyages pour rencontrer les producteurs, c'est quelque chose que l'ancienne génération ne faisait pas. C'est important de rencontrer « l'humain » et de voir dans quelles conditions les cafés sont fabriqués. »

Variété, sélection et transmission

Pour Stéphane, décider quels cafés proposer à sa clientèle n'est pas un choix anodin. « J'ai au moins une dizaine de café. Pendant la période de Noël, j'en avais 12. J'essaye de ne pas en faire plus pour avoir une fraîcheur de rotation. » Selon lui, c'est cette spécificité qui est difficile à faire comprendre aux consommateurs car « comme pour le vin, toutes les récoltes ne sont pas égales. » L'artisan l'affirme sans détours : chaque café est un voyage. « Chaque tasse nous transporte dans un terroir différent. Lorsqu'on boit un café d'Éthiopie, nous sommes indirectement transportés dans cette région. Qu'il s'agisse d'un café épicé comme en Indonésie ou bien équilibré comme en Amérique centrale, c'est un voyage spécifique. » Quant à sa clientèle, elle est à l'image de sa gamme de café :

diverse et variée. « Il y a beaucoup de gens curieux, lassés du système Nespresso et des capsules. Il y aussi des personnes qui rentrent ici par soucis écologique, qui veulent consommer de l'authentique. »

Pour satisfaire cette curiosité, le torréfacteur a décidé de mettre en place des ateliers au sein de sa boutique. Un projet avorté par la situation sanitaire, mais prometteur. « Le premier atelier a eu lieu en février dernier. C'est l'occasion de goûter et différencier les cafés. J'en sélectionne plusieurs, aux profils différents en termes de goût, de terroir, de vision du producteur. Malheureusement, les restrictions sanitaires ne permettent pas de poursuivre cette activité pour le moment. »



Une chose est sûre, Carpe Diem Café a été l'occasion pour l'artisan de remettre au goût du jour l'activité de torréfacteur au sein de la cité impériale. « J'ai éveillé un intérêt, j'ai réussi mon pari. »

• Laura Gatti

Carpe Diem Café

51 cours Napoléon, 20000 Ajaccio
Site internet : carpe-diem-cafe.fr

Sport scolaire

Les multiples projets de l'UNSS

Beach volley, beach tennis, laser run, tests ... pas question de faire l'impasse sur le sport en cette période de pandémie pour l'Union Nationale du Sport Scolaire en Corse.

Un peu avant ces vacances scolaires, l'UNSS de Corse a lancé plusieurs projets afin de permettre aux élèves des collèges et lycées de poursuivre une activité physique dynamique. « Avec Fabrice Lhoumeau, directeur régional de l'UNSS Corse, nous avons mis en place 3 projets » souligne Joëlle Le Mouellic, directrice de l'UNSS Haute-Corse, « l'opération Tous en Forme, le projet beach et le projet Laser Run. Ce type d'opération est très intéressant car dans le contexte de crise sanitaire actuel cela nous permet de faire un bilan académique de l'état de santé des élèves »



dans ce temps limité. Le test d'équilibre est appelé Le Flamand, en station debout sur un pied. Les résultats des différents tests sont consignés sur un dépliant qui permet une auto-évaluation en 9 points, de mesurer les résultats en endurance, force, souplesse et équilibre. Chaque élève peut ainsi déterminer son IMC, Indice de Masse Corporelle, poids/taille. En fonction des couleurs de cette IMC, orange, jaune, bleu ou vert, l'élève est conseillé sur la suite à donner à ces résultats. Beach volley, tennis, golf...

Parallèlement, l'UNSS a mis sur pied toute une série d'activités sur la plage. « L'opération Beach est constituée de séquences de beach volley, beach tennis, golf beach, footy beach et parcours de motricité dans le sable. Ces activités permettent aux établissements qui n'ont plus d'infrastructures d'intérieur de pouvoir proposer aux élèves des activités de pleine nature ». Le troisième projet, très prisé des élèves, est inédit : le pôle Laser run, une sorte de biathlon. « Par équipes, les élèves doivent courir, tirer au pistolet laser et passer le relais à un camarade ». Initiées avant les vacances scolaires en Balagne et à Bastia, ces opérations vont se poursuivre à la rentrée à Luri dans le Cap Corse, à Corte et dans le Fiumorbu. « Ces projets visent aussi à développer les sports pleine-nature. D'ici quelques mois sera ainsi lancé un raid nature avec épreuve de trail, VTT et tir » précise J.Le Mouellic.

Tutti in salute - Tous en forme

« Pour le projet -Tous en forme- nous avons adapté à la Corse, l'opération initiée par l'Université de Paris. Cette opération permet mesurer l'état de forme des collégiens et des lycéens en cette période de crise sanitaire où la pratique du sport est parfois compliquée. Il s'agit de réaliser 4 tests, sur les 11 proposés par l'Université de Paris, tests qui pourront ensuite être relayés par les professeurs de sport des lycées et collèges de toute notre académie : Endurance, force, souplesse et équilibre ». L'épreuve d'endurance est par exemple composée d'une marche de 6 minutes, les élèves devant parcourir le plus de distance



Aviron indoor : la nouvelle perf de Frédéric Kowal



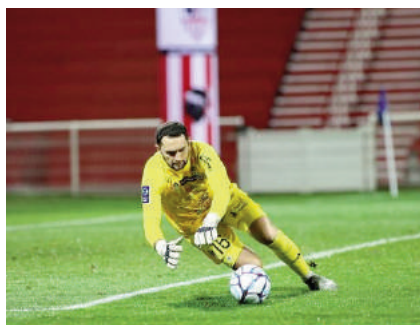
Licencié au club « Aviron de la Haute-Corse », l'ajaccien vient de décrocher un titre de champion de France sur 500 m et d'établir un nouveau record de France sur 2000m, catégorie 50/54 ans. En cette période de crise sanitaire, ces championnats de France d'aviron indoor se sont déroulés en virtuel, ce qui a finalement lésé notre champion insulaire sur le 2000 m. « A une minute du départ de la compétition, j'ai complètement disparu de la liste des participants » explique F.Kowal. Si les organisateurs ont laissé l'épreuve se dérouler, ils ont initié peu après une deuxième épreuve avec les victimes du bug informatique. « J'ai remporté cette épreuve en 6'19"04, battant au passage le record de France. Hélas si la fédération a bien validé ce nouveau record de France, par contre elle ne m'a pas décerné le titre de champion de France, revenu au vainqueur de la 1ère épreuve en 6'40 ». Preuve de son excellente forme, Frédéric Kowal, remportait un peu plus tard le titre de champion de France sur 500 m, une distance sur laquelle il n'est pourtant pas vraiment spécialiste, en 1'25"28. Frédéric devrait en toute logique participer aux championnats du monde qui vont se dérouler dans quelques jours, mi-février, toujours en virtuel du fait de la crise sanitaire, sur l'épreuve reine des 2000m.

• Ph.J.

Football

François-Joseph Sollacaro : un baptême du feu prometteur

Le jeune gardien remplaçant de l'ACA a assuré un bel intérim durant quatre matchs et demi, suite à l'absence de Benjamin Leroy. Des premiers pas en Ligue 2 très prometteurs après le match à Grenoble en septembre dernier. Et la confirmation, même si le chemin est encore long, d'un réel talent...



Le poste de gardien de but est sans doute le plus ingrat en football. Difficile d'être doublure sans avoir de temps de jeu et, dans le cas d'une titularisation, pas de droit à l'erreur sous peine de retomber aux oubliettes. Après des premiers pas en septembre dernier à Grenoble, François-Joseph Sollacaro, doublure de Benjamin Leroy à l'ACA, a gardé les buts ajacciens durant quatre matchs et demi. À Châteauroux, tout d'abord en coupe de France, le 19 janvier. Puis de Dunkerque où il est entré en jeu suite à l'expulsion de Leroy (50e) et lors des trois matchs qui ont suivi. À l'arrivée, un baptême du feu réussi pour l'Ajaccien.

Trois matchs pour convaincre

Régulièrement titulaire en coupe de France, le jeune gardien, qui a entamé sa quatrième saison chez les pros, a remis ça à Châteauroux, lors du huitième tour de la coupe de France. À la clé, la victoire des « bianchi è rossi », un bon match et un pénalty arrêté. « C'était la coupe, explique-t-il, mais face à une Ligue 2... » La semaine suivante, l'ACA se déplace à Dunkerque. À la 50e minute, Benjamin

Leroy sort au devant d'un attaquant nordiste et se fait expulser. Sollacaro doit rentrer sans échauffement. « Une pression particulière de rentrer en cours de match. On était mené 2-0 et l'on encaisse un troisième but dans les toutes dernières minutes. » Dans la foulée, la sanction tombe pour Leroy : trois matchs. « C'est complètement disproportionné. Ben m'a dit : « A toi de jouer, tu as les qualités. » Nos relations sont très amicales, on bosse tous les jours ensemble. J'ai aussi été très bien conseillé par Titi Debès, l'entraîneur des gardiens. » Du coup, l'Ajaccien dispose de trois matchs pour convaincre, qui plus est face à trois équipes de haut de tableau (Grenoble, Sochaux et Auxerre).

Le coup de fil de Jean-Louis Leca

« Face aux Isérois, je pense m'en être plutôt bien sorti même si j'aurais pu mieux faire lors du but égalisateur en repoussant le ballon plus loin. Mais suite au rebond, ce n'était pas évident. L'essentiel, c'est que l'on ait pu l'emporter. » Quelques jours plus tard, il enchaîne à Sochaux avec un match plein. Un arrêt réflexe sur sa ligne à la demi-heure de jeu, la baraka sur un pénalty (sur le poteau) un face-à-face gagné à vingt minutes de la fin et une nouvelle parade dans les derniers instants. Le tout lui valant le statut d'homme du match. « Je suis content d'avoir fait ce qu'il fallait. Sur le contre, ils sont à trois contre un et j'attends le dernier moment pour sortir, ça réussit, tant mieux ! L'essentiel, c'est les trois points. »

Enfin, vendredi dernier face à l'AJA, un score nul et vierge mais, encore une fois, le sentiment du devoir accompli. « Un match

où je n'ai pas eu grand-chose à faire, mais sans doute le match le plus usant mentalement. »

À l'arrivée, des prestations très prometteuses. « Tout le monde m'a félicité. Ben (Leroy) m'a dit : « Tu vois, le travail paye ! »

Le jeune ajaccien a repris le chemin de l'entraînement. Doublure de Leroy à Lyon, en coupe mardi et à Toulouse ce lundi, il attend, de nouveau, son heure.



« Je ne me prends pas la tête. L'essentiel reste de travailler pour me maintenir à ce niveau. J'ai 26 ans et je ne dois pas brûler les étapes. Jean-Louis Leca, qui m'appelle régulièrement, m'a félicité et conseillé. « Tu progresses à grands pas ! J'ai commencé ma carrière à 28 ans. Patiente et tu seras récompensé... »

Un jeune ajaccien, au club depuis 17 ans, qui témoigne de la bonne santé du centre de formation et dont on devrait reparler...

• Ph.P.



Une aide financière

pour l'accès au haut débit

Vous souhaitez avoir accès à
une meilleure connexion internet ?
Équipez-vous !

Bénéficiez d'une aide jusqu'à 150 euros* pour
installer ou mettre en service une solution
internet sans fil.

Toutes les infos sur amenagement-numerique.gouv.fr
ou parlez-en à votre opérateur.

* **Sont éligibles** les citoyens et entreprises qui remplissent les 3 critères suivants : 1. qui sont situés en métropole, dans un département d'outre-mer, à Saint Martin, Saint Barthélémy ou à Saint Pierre-et-Miquelon - 2. qui sont situés en dehors des zones où un ou plusieurs opérateurs ont pris des engagements de déploiements FttH d'ici fin 2022 - 3. qui ne sont pas éligibles ou abonnés à une offre d'accès à internet disposant d'un débit crête d'au moins 8 Mbit/s par une technologie filaire.

Le barème de l'aide : 100% du coût du raccordement (plafonné à 150€) variable en fonction des offres des opérateurs labellisés.